



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 15319

Numéro SIREN : 432 863 728

Nom ou dénomination : CONSTRUCTA PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2013 sous le numéro de dépôt 87302



1308739001

DATE DEPOT : 2013-09-30

NUMERO DE DEPOT : 2013R087302

N° GESTION : 2000B15319

N° SIREN : 432863728

DENOMINATION : CONSTRUCTA PROMOTION

ADRESSE : 134 bld Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2013/06/25

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

00 B 153 19

CONSTRUCTA PROMOTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.500.000 €
Siège social : 134 Boulevard Haussmann
75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 432.863.728
S.I.R.E.T. 432.863.728.00056

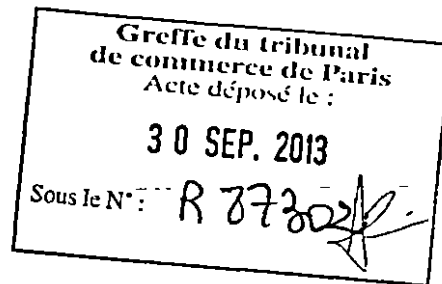
DI 25/06/13 CF

ACTE SOUS SEING PRIVE

DU 25 JUIN 2013

VALANT DECISION ORDINAIRE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

L'an 2013
Le 25 juin
A 13 heures 30.



La Société CONSTRUCTA, Société Anonyme au capital de 1.540.000 €, sise 134 Boulevard Haussmann – 75008 PARIS, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le n° B 347.461.246, représentée par son Président, Monsieur Marc PIETRI,

Agissant en qualité de seule actionnaire de la S.A.S. CONSTRUCTA PROMOTION, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'Actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Conseil d'Orientation et de Surveillance, ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés.

L'Actionnaire unique approuve expressément le montant des charges somptuaires non déductibles des bénéfices assujettis à l'I.S., s'élevant à 14.197 €.

L'Actionnaire unique approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, dont il est quitus de son mandat pour cet exercice au Président.

DEUXIÈME DECISION

L'Actionnaire unique, statuant sur l'affectation du résultat, décide que celui-ci, qui s'établit comme suit :

- Bénéfice : 139.531,33 €

Sera affecté de la façon suivante :

- Report à nouveau : 139.531,33 €

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'Actionnaire unique décide de renouveler les mandats des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance, qui viennent à échéance à l'occasion de la présente réunion, pour une nouvelle durée d'une année renouvelable, à savoir :

- Monsieur Jean Renaud VIDAL.
- Madame Christine DEMESSE.
- Monsieur Bertrand DU CHEYRON.

Il est rappelé que le Président de la Société est membre de droit du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

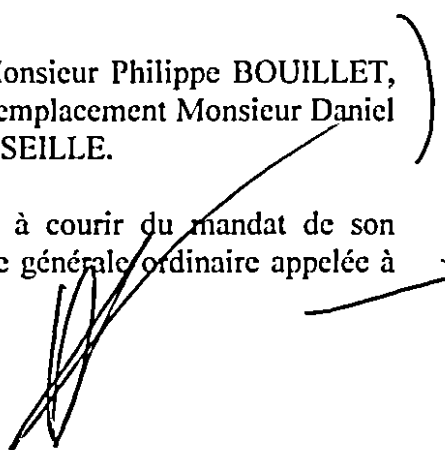
QUATRIEME DECISION

L'Actionnaire unique décide de nommer Monsieur René PALLICOURT en qualité de nouveau membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée d'une année renouvelable.

CINQUIEME DECISION

L'Actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Philippe BOUILLET, commissaire aux comptes suppléant, et décide de nommer en remplacement Monsieur Daniel DUPUY, Immeuble Le Corsaire - 4 rue de Cassis - 13008 MARSEILLE.

Cette nomination est effectuée pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.



SIXIÈME DECISION

L'Actionnaire unique donne tous pouvoirs au Président, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir les formalités requises par la loi en conséquence des décisions qui précèdent.

L'Actionnaire unique, ~~CONSTRUCTA~~ S.A.
Représentée par Monsieur Marc PIETRI

